

MARS 2023

INFOLETTRE

Le bulletin d'information officiel du
Comité régional sur les services pharmaceutiques de Montréal



VOTRE CRSP EST EN ÉLECTION !

Les mandats des pharmaciens élus au CRSP sont d'une durée de 4 ans. Les catégories pharmaciens hospitaliers et pharmaciens communautaires alternent les périodes d'élection chaque deux ans. Cette année, les postes attribués aux pharmaciens communautaires (salariés et propriétaires) sont en élection !

S'impliquer au CRSP de Montréal, c'est participer à l'avancement de la pratique de la pharmacie, collaborer avec divers ressources externes (Direction des services professionnels, Direction de la santé publique, tous les GAP, le Département régional de médecine générale, etc.) et représenter l'ensemble des pharmaciens du territoire pour les soutenir dans leur pratique.

Cette année, nous avons l'honneur d'avoir 15 candidats, pour un ensemble de 10 postes disponibles :

Pharmaciens salariés :

CIUSSS	NOM	PRÉNOM
CIUSSS de l' Est	Clevil	Maggee
	Provost	Mélanie
	Senouci	Ilhem
CIUSSS Centre-Sud	Richard	Francis
	Nguyen	Karine
CIUSSS de l'Ouest	aucune candidature	
CIUSSS Centre-Ouest	Chadi	Alexandre
CIUSSS du Nord	Araujo	Sandy

DANS CE BULLETIN D'INFORMATIONS

Votre CRSP est en élection !

-1-

Quel est le GAP de mon patient

-2-

L'alcool et les nouvelles recommandations
Comment accompagner mes patients ?

-3-

Pharmaciens propriétaires :

CIUSSS	NOM	PRÉNOM
CIUSSS de l'Est	aucune candidature	
CIUSSS Centre-Sud	aucune candidature	
CIUSSS de l' Ouest	Zakrewsky-Jakubiak	Hubert
	Zakrewsky-Jakubiak	Marcin
	Popescu	Oana-Cristina
CIUSSS Centre-Ouest	Torani	Gabriel
	Rayes	Camille
CIUSSS du Nord	Magnan	Véronique
	Al Kurdi	Raji
	Shefteshy	Christian

La période de scrutin sera du **8 au 14 avril 2023**. Soyez à l'affût des annonces, vous aurez à voter pour vos représentants!

ATTENTION !

Afin d'exercer votre droit de vote, vous devez vous inscrire à la liste d'envoi du CRSP. Votre voix est importante! Nous comptons sur votre participation.

Nous tenons à remercier tous les candidats pour leur intérêt à faire partie du CRSP. Grâce à des pharmaciennes et pharmaciens motivé.e.s, le CRSP demeure une ressource fiable et représentative de ses membres.

QUEL EST LE GAP DE MON PATIENT

Les Guichets d'accès à la première ligne (GAP) sont un service offert uniquement aux patients orphelins, incluant ceux inscrits sur la liste du GAMF (guichet d'accès à un médecin de famille). Les GAP réfèrent les patients qui les appellent au bon professionnel selon leurs besoins (médecin, infirmière, pharmacien, etc.). D'ailleurs, plusieurs GMF et autres cliniques médicales en collaboration avec le GAP, allouent des plages de consultations réservées aux références du GAP afin de répondre aux besoins de la patientèle orpheline de leur territoire. Le médecin qui prend la consultation ne devient pas le médecin de famille du patient cependant.

Le GAP du patient est celui du CIUSSS/CISSS associé à son adresse, tel qu'inscrit à la RAMQ. Le GAP référera donc aux ressources de ce territoire uniquement. Pour les patients n'habitant pas sur le territoire indiqué à la RAMQ, un changement d'adresse doit d'abord être fait avec la RAMQ pour avoir accès au GAP à proximité.

Pour aider le patient à trouver son CIUSSS, nous pouvons le référer vers ce lien. D'ailleurs, plusieurs présentations sur les situations pouvant être référées en pharmacie ont été données par le CRSP à différents GAP afin d'informer les cliniciens des possibilités de prise en charge pour les patients. Par exemple, nous avons mentionné que nous pouvons encadrer le patient pour tout ce qui concerne la gestion des médicaments (prolongation, questions sur l'efficacité et la tolérance, conseils pharmaceutiques, etc.); la prescription de traitements avec ou sans diagnostics au préalable; et les prises en charge des différentes conditions chroniques. Le personnel du GAP est très enthousiaste de la relation GAP-pharmacie et souhaite approfondir la collaboration avec les pharmaciens.

Vous voulez du support pour partager cette présentation au GAP de votre CIUSSS / CISSS? Écrivez-nous! Il nous fera plaisir de vous accompagner dans votre démarche.

Pour en savoir plus sur les GAP, vous pouvez consulter cette page.

L'ALCOOL ET LES NOUVELLES RECOMMANDATIONS COMMENT ACCOMPAGNER MES PATIENTS?

En janvier, il a été discuté de changements importants dans les recommandations traditionnelles sur la consommation d'alcool au Canada. Il se peut que les patients posent des questions à leurs pharmaciens afin de mieux encadrer leur consommation d'alcool et comprendre plus précisément quelles sont les nouvelles recommandations.

La consommation d'alcool a des effets anxiolytiques, sur l'humeur et sur le mécanisme de récompense du cerveau. Cela conduit entre autres à un sentiment à la désinhibition et à un état euphorique. Il est important de se rappeler que l'alcool est considéré comme une substance psychoactive dans la classe des dépresseurs du SNC, en se liant aux récepteurs GABA. C'est de loin la substance psychoactive la plus consommée au Québec et au Canada: au moins 81% des Québécois de plus de 12 ans ont mentionné avoir eu au moins une consommation d'alcool depuis les 12 derniers mois (en 2017-2018).

La consommation d'alcool peut aussi avoir effets néfastes importants sur la santé d'une personne et de son entourage, entre autres :

- Problèmes cardiovasculaires
- Troubles hépatiques (cirrhose alcoolique)
- Troubles gastro-intestinaux
- Troubles neurologiques
- Troubles du comportement
- Violences diverses

Le Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances présente les Repères canadiens sur l'alcool et la santé, et remplacent les anciennes recommandations de l'information et des conseils sur la consommation d'alcool :

0 verre par semaine – pas d'effet néfaste sur la santé.

2 verres standards ou moins par semaine – Permet généralement d'éviter les conséquences de l'alcool sur la santé d'une personne et son entourage.

3 à 6 verres standards par semaine – Augmente le risque de développer plusieurs cancers, comme le cancer du sein et du côlon.

7 verres standards ou plus par semaine – Augmente le risque de maladie coronarienne et cardiovasculaire

Au-delà de 7 verres standards par semaine – Importante augmentation des risques associés à la consommation d'alcool.

Pour aider vos patients à mieux connaître et contrôler leur consommation d'alcool, voici un petit rappel sur la définition reconnue comme mesure d'une consommation (verre standard) :

- une bouteille de bière (12 oz, 341 ml, 5 % d'alcool)
- une bouteille de cidre (12 oz, 341 ml, 5 % d'alcool)
- un verre de vin (5 oz, 142 ml, 12 % d'alcool)
- un verre de spiritueux (1,5 oz, 43 ml, 40 % d'alcool)



*Image tirée de [ce site web](#)

Une consommation abusive se définit comme une consommation de **4+ verres** pour une femme et **5+ verre** pour un homme lors d'une seule occasion, au moins une fois par mois. Il est à noter que selon cette définition, 38% des jeunes de 18-24 ans consomment de façon abusive.

ATTENTION: un arrêt brusque peut présenter un danger pour la vie! En cessant brusquement la consommation d'alcool, les risques pour la vie deviennent très importants, notamment car une consommation chronique de grandes quantités d'alcool diminue le seuil de convulsion.

Pour en savoir plus, plusieurs ressources sont disponibles:

- [Santé Canada](#)
- [Centre canadien sur les dépendances et l'usage de substances INSPQ](#)
- [Trouble lié à l'usage de l'alcool, incluant protocoles nationaux dans le suivi du sevrage de l'alcool](#)